

Je jove de la MUSIQUE

3^e cycle



3º CYCLE MUSIQUE

L'intégration au 3° cycle se fait à l'issue du second cycle, lorsque l'ensemble des apprentissages nécessaires a été acquis et validé.

LES OBJECTIFS

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche.
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant.
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

LES COURS À SUIVRE

Le 3° cycle est composé de 3 cours obligatoires :

- Le cours d'instrument ou de chant
- La pratique collective
- Le parcours 3e cycle qui se décline sur 3 années :
 - 1 ère année : projet venant de l'élève
 - 2^e année : formation musicale
 - 3° année : projet partagé venant de l'équipe pédagogique

À SAVOIR

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir un cours complémentaire théâtral ou chorégraphique.

POUR BIEN PROGRESSER

Il est nécessaire d'être bien assidu à tous les cours du cursus. Toute absence est un frein au bon apprentissage mais aussi à la préparation de spectacles. L'apprentissage de la musique nécessite un investissement quotidien de l'élève et de sa famille. Les enseignants vous accompagneront dans cette démarche.

LES FRAIS À PRÉVOIR

- Les droits d'inscription et les frais de scolarité (calculés selon les revenus pour les résidents de l'Agglomération).
- L'achat ou la location d'un instrument par le conservatoire ou un organisme extérieur.
- L'achat de partitions, méthodes, cahiers de musique.
- L'entretien de l'instrument.
- Quelques sorties culturelles sont recommandées, les salles de spectacles de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne vous sont accessibles.

L'ÉVALUATION

L'élève est évalué sur l'ensemble de son cursus. Le jury et l'équipe pédagogique se réunissent pour attribuer (ou non) le Certificat de fin d'Etudes Musicales (CEM).

APRÈS LE TROISIÈME CYCLE

Deux possibilités :

- Poursuivre sa pratique amateur (pratique collective ou parcours personnalisé).
- Poursuivre avec un Cursus d'Orientation Professionnelle, sur le réseau des conservatoires de Paris - Vallée de la Marne. L'entrée se fait sur concours, le cursus dure de 1 à 3 ans, comprend un ensemble de cours complémentaires et débouche sur l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Musicales.

 Pratique collective + parcours 3° cycle + formation instrumentale + formation complémentaire optionnelle possible

Durée: entre 1 et 3 ans

Évaluation de fin cycle
Certificat d'Études Musicales

Conservatoire Nina-Simone

110, avenue du Général de Gaulle à Pontault-Combault Tél. : 01 60 37 29 80

conservatoire.pontault.roissy@agglo-pvm.fr

Conservatoire Ferme d'Ayau

Centre culturel de la Ferme d'Ayau Avenue Maurice de Vlaminck à Roissy-en-Brie Tél.: 01 60 37 29 79 conservatoire.pontault.roissy@agglo-pvm.fr

Retrouvez les infos pratiques, les actus et les rendez-vous sur : conservatoires.agglo-pvm.fr







Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy • 77207 Marne-la-Vallée CEDEX 1 Tél. 0160372424 • www.agglo-pvm.fr







